HK/AM BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DÉCRET N°2024- OD18 /PRES-TRANS/PM/MESRI/ MFPTPS/ MEFP portant création d'emplois à l'Université de Dédougou

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution;

Visa CF n°00029 du 15/01/2024

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022;

- Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ; ~
- Vu le décret n°2023-1738/PRES-TRANS/PM du 17 décembre 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016;
- Vu la loi n°010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics;
- Vu le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);
- Vu le décret n°2017-1307/PRES/PM/MINEFID/MESRSI du 30 décembre 2017 portant érection du Centre Universitaire Polytechnique de Dédougou en Université de Dédougou;
- Vu le décret n°2018-0555/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 29 juin 2018 portant approbation des statuts de l'Université de Dédougou;
- Vu le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID/MS du 9 mai 2019 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et règlementation des fonctions d'enseignant à temps plein et d'ingénieur de recherche;
- Vu le décret n°2023-0504/PRES-TRANS/PM/MESRI du 03 mai 2023 portant organisation du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation;

- Vu les sept (07) copies d'attestations d'inscription des enseignants-chercheurs de l'Université de Dédougou à la 45^{ème} session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenue à distance, du 04 au 23 juillet 2023;
- Sur rapport du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 05 janvier 2024;

DÉCRÈTE

- Article 1: Il est créé au titre de l'année 2023 et pour le compte des inscrits sur les listes d'aptitude de la 45ème session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenue à distance, du 04 au 23 juillet 2023, sept (07) emplois de l'enseignement supérieur à l'Université de Dédougou, repartis ainsi qu'il suit :
 - I. deux (02) emplois de professeur titulaire à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (UFR/SAT) dont :
 - un (01) emploi en Biologie et Ecologie Animales;
 - un (01) emploi en Biochimie (substances naturelles).
 - II. cinq (05) emplois de maître-assistant répartis comme suit :
 - trois (03) emplois de maître-assistant à l'Unité de Formation et de Recherche en Lettres et Sciences Humaines (UFR/LSH) dont :
 - un (01) emploi en Etudes culturelles africaines;
 - un (01) emploi en Sciences du langage (didactique des langues);
 - un (01) emploi en **Sociologie**.
 - deux (02) emplois de maître-assistant en Economie du développement à l'Institut Universitaire Professionnalisant (IUP).

Article 2: Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale et le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Article 3: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 15 janvier 2024

Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYELEM de TAMBELA

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation P

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale

Adjima THIOMBIANO

Bassolma BAZIE

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective

Aboubakar NACANABO